*PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL*

*DU 19/11/2019 - N° 48*

L’an deux mille dix-neuf et le 19 du mois de novembre, le conseil municipal dûment convoqué s’est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Lucas GUIBERT, Maire.

**Etaient présents :**

**BARTHELEMI Julien,**

**BOLGARI Christian,**

**CESAR Marie-Christine,**

**MERMET Isabelle,**

**GUIBERT Colette**

**CONIL Mathieu.**

**Absents : ROSSI Katia, OCCELLI Didier.**

**Pouvoirs : Alexandra BAILE a donné pouvoir à Colette GUIBERT. Patrick MANTRAND a donné pouvoir Christian BOLGARI.**

**ORDRE DU JOUR :**

* **FINANCES :**
* **Demande de subvention façade presbytère,**
* **Etude citadelle,**
* **AEP le Plan,**
* **Demande de subvention DETR,**
* **Décision modificative,**
* **Groupement de commande.**
* **RESSOURCES HUMAINES** :
* **Reconduction contrat agent d’accueil,**
* **AFFAIRES SCOLAIRES :**
* **Frais de fonctionnement,**
* **ACQUISITION** :
* **Frais de fonctionnement,**
* **QUESTIONS DIVERSES :**
* **Motions.**

**Secrétaire de séance : Marie-Christine CESAR**

**Rédaction : Christine ROBARDET.**

**Christian Bolgari excuse Didier Occelli qui est sur une autre réunion.**

**I) APPROBATION DE LA PAGE DES SIGNATURES.**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à parapher la page des signatures du 24 septembre

2019.

**II) PROCES VERBAL**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à signer le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2019.

**III) FINANCES.**

1. Presbytère : Monsieur le Maire expose que les Villages et Cités de Caractère n’ont plus de crédits concernant la façade du presbytère et invitent la commune à déposer un dossier Départemental. Actuellement le conseil départemental ne peut abonder les VCC. Julien Barthelemi demande pourquoi la subvention est demandée après la réalisation des travaux. Il se dit septique et doute que l’entreprise ait été payée. L’entreprise a été payée. Il s’agit simplement du département qui demande à la commune de redéposer un nouveau dossier sur d’autres crédits départementaux. Cette délibération est adoptée à l’unanimité.
2. Etude globale citadelle : Concernant l’étude sécuritaire de la citadelle qui comporte 4 tranches la DRAC propose de financer une tranche par année. Ainsi la première tranche serait financée sur 2019 et la deuxième sur 2020. Ainsi pour la première tranche nous pouvons solliciter 3 000 € et pour la deuxième 11 000 €. Mathieu Conil demande si l’étude est sur 4 ans ? et s’il y a des travaux entre ? L’étude est sur 4 ans si nous demandons des financements sachant que la DRAC pourrait financer la troisième tranche fin 2020 ce qui raccourcirait les délais et d’autre part les travaux sont concomitants à l’étude. Il est cependant à noter que la société Aedifficio traine un peu. La tranche 2 concerne une étude géotechnique. Ils sont en train de poser le diagnostic et vont proposer la sécurisation de la citadelle. Cette délibération est adoptée à l’unanimité.
3. AEP au Plan : Concernant le 1er kilomètre de remplacement des canalisations au Plan, nous avons un devis estimatif à hauteur de 105 000 € HT. Le département n’a pas retenu ce projet dans le cadre de la contractualisation. N’est retenu que le poste à chlore et le forage. Monsieur le Maire propose de solliciter 30 % du département et 30 % de l’Agence de l’eau. Mathieu Conil dit qu’il ne sera rien fait avant 2 ans s’il faut attendre le nouveau plan de contractualisation. Il dit que cela fait 5 ans que l’on prévoit des crédits pour les tuyaux et que rien n’est fait. 6 ans qu’on fait et défait. On s’était engagé à faire un bout de canalisation. Le kilomètre n’est toujours pas fait. Monsieur le Maire rappelle que le budget primitif M49 2019 prévoyait 2 kilomètres de canalisations et qu’il n’a pas été adopté par une majorité car ces travaux n’étaient pas subventionnés. Ceux-là même qui souhaitaient procéder par autofinancement auparavant. Cette délibération est adoptée à la majorité. Lucas Guibert, Isabelle Mermet et Marie-Christine Cesar votent pour, les autres s’abstiennent.
4. Subvention DETR 2020. Concernant la DETR le dossier est à déposer avant le 31 décembre 2019.. Nous avons le dossier de rénovation des rues intermédiaires pour 634 000 € HT. Nous pouvons bénéficier de 184 000 € de subvention. Mathieu Conil rappelle la demande auprès du FRAT au mois d’avril. Nous n’avons pas encore de retour. Julien Barthelemi demande pourquoi on ne propose pas les tennis. Les dossiers ne peuvent être déposés que deux fois. Cette délibération est adoptée à la majorité. Lucas Guibert, Isabelle Mermet, Marie-Christine Cesar, Colette Guibert, Alexandra Baile votent pour. Les autres s’abstiennent.

**IV) DECISION MODIFICATIVE**

1. M 49 : Il s’agit d’une décision modificative pour la reconstruction du poste à chlore : il serait nécessaire d’inscrire 11 300 €. Cette délibération est adoptée à unanimité.
2. M 14 : Il s’agit d’une décision modificative pour la section 65 pour 5805 € du ramassage scolaire. En investissement pour inclure la subvention acquise du mobilier mairie de 12 000 € et 12 000 € pour la suite du dossier de la Sedz. Cette délibération est adoptée à la majorité. Mathieu Conil s’abstient. Julien Barthelemi vote contre.
3. Groupement de commande : Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la CCAPV proposant un groupement de commande pour faire des économies d’échelle. Il est proposé au conseil municipal d’adhérer à cet outil. Cette délibération est adoptée à l’unanimité.

**V) RESSOURCES HUMAINES**

Monsieur le Maire présente le renouvellement de notre agent d’accueil pour une durée d’un an. Christian Bolgari demande pourquoi nous ne la titularisons pas sachant qu’il y a le poste de Régine vacant. Monsieur le Maire souligne qu’il y a une réflexion sur les postes à mener, d’autre part la loi a évolué sur les non titulaire et nous attendons les décrets d’application. Christian Bolgari souhaite la titularisation car cet agent est en précarité et espère et espère qu’elle ne sera pas mise à la porte après les élections. Mathieu Conil demande si Noémie Groulet ne fait pas l’affaire ? Cette délibération est adoptée à la majorité. Messieurs Conil et Barhelemi s’abstiennent.

**VI) AFFAIRES SCOLAIRES.**

1. Frais de fonctionnement : Comme chaque année il est proposé le tableau permettant de solliciter les frais de fonctionnement auprès des communes dont les enfants fréquentent l’école d’Entrevaux. Cette délibération est adoptée à l’unanimité.

**VII) FRAIS D’ACQUISITION D’UNE PARCELLE.**

Monsieur le maire rappelle l’affaire sur Bay concernant l’acquisition de la parcelle soutenant le bassin d’eau potable et la servitude de passage. Il est proposé 1500 € pour la parcelle et 500 € pour la servitude. Monsieur le Maire donne lecture de la délibération permettant d’acquérir cette parcelle. Cette délibération est adoptée à l’unanimité.

**VIII) QUESTIONS DIVERSES**

1. Motion SDE : Il est proposé d’adopter une motion contre l’ouverture à la concurrence. Monsieur le maire donne lecture de la motion. Celle-ci est adoptée à l’unanimité.
2. Motion DGFIP : Il est proposé d’adopter une motion contre la réorganisation du réseau des finances publiques au niveau national. A terme au niveau des Alpes de Haute Provence tout ou partie de la gestion des entreprises sera réorientée vers Digne. La gestion des collectivités se fera via Barcelonnette. On en sent déjà les effets. La commission des impôts directs a été annulée par manque d’effectifs. Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération. Cette dernière est adoptée à l’unanimité.

Fait à Entrevaux, le 4 décembre 2019.